

---

**Annexe 2 Autorisations de 1977 et de  
1996 du MENV pour  
l'exécution des travaux de la  
nouvelle prise d'eau de Sainte-  
Foy**

---

\$1-263

GOVERNEMENT  
DU QUÉBEC  
SERVICES  
DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
CABINET  
DU DIRECTEUR

**NOTULE**

4099

Québec, le 6 juillet 1977

Corporation municipale de  
Sainte-Foy  
1000, Route de l'Eglise  
Hôtel de Ville  
Sainte. Foy, Qué.

A l'attention de: Monsieur René Damphouse.  
Greffier-adjoint.

Objet: Prise d'eau et travaux

CONNEXES

H/dossier no: 10420-A-148

51247

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation reçue par les Services de protection de l'environnement et soumise en votre nom le 15 mars 1977, par Monsieur Bernard Grondin, ingénieur-conseil, conformément aux résolutions du conseil municipal numéros 27-268, 27-534 et 27-074 respectivement en date du 17 juin 1974, en date du 23 septembre 1974 et en date du 1er mars 1976, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi de la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous, pour lesquels la Communauté Urbaine de Québec a accordé son consentement tel qu'en fait foi la résolution numéro E-76-271 de son comité exécutif, en date du 8 juin 1976.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit:

Section 1: pile et conduite de la prise d'eau

1500 pl.lin. répartis en deux (2) conduites en acier et béton précontraint, C-301 (L) classe 14, joints à emboîtement avec garniture "O'Ring", 48" ø, du regard de grève au raccordement près du poste de tamisage;

*R 14/7/77*

*Spécial  
2-7-77*

Un (1) regard de grève et mur d'étanchéité;

Un (1) regard pour le tirage des cables électriques et de télémétrie;

3180 pi.lin. répartis en deux (2) conduites en acier et béton précontraint, C-301 (L), classe 28, joints subaquatiques, 48" ø entre le regard de grève et la pile de la prise d'eau;

1650 pi.lin. de conduite de dégel en fonte ductile, classe 52, enduit intérieur en ciment, joints flexibles, 16" ø, entre le raccordement sur la rue Plage Saint-Laurent et la pile de la prise d'eau;

5010 pi.lin. répartis en trois (3) conduites en fonte ductile, classe 52, enduit intérieur en ciment, joints flexibles, 6" ø, pour électricité et télémétrie, entre le raccordement sur la rue Plage Saint-Laurent et la pile de la prise d'eau;

264 pi.lin. répartis en deux (2) conduites en acier et béton précontraint, C-301 (L), classe 28, joints subaquatiques, 48" ø, à l'intérieur de la prise d'eau;

57 pi.lin. de conduite de dégel en fonte ductile, classe 52, enduit intérieur en ciment, joints flexibles, 16" ø, à l'intérieur de la prise d'eau jusqu'à l'altitude -34'-0";

144 pi.lin. répartis en trois (3) conduites en fonte ductile, classe 52, enduit intérieur en ciment, joints flexibles, 6" ø, pour électricité et télémétrie, à l'intérieur de la prise d'eau;

Construction et mise en place d'une pile de prise d'eau de forme décagonale dans le fleuve Saint-Laurent, de 21.25 pieds de côté, chaque face étant diamétralement séparée de 73 pieds et chaque angle étant diamétralement séparé de 71 pieds. La pile aura une hauteur

de 74.5 pieds et reposera sur une plate-forme de béton d'une longueur de 120 pieds, d'une largeur de 100 pieds et d'une hauteur de 20 pieds.

Section 2: Poste de tamisage

Démolition et refection au poste de pompage existant:

85 pi.lin. de conduite en fonte ductile, classe 50, joints tyton, 8"  $\phi$  (eau des puits pour système de chasse-sédiments);

100 pi.lin. de conduite en fonte ductile, classe 50, joints tyton, 6"  $\phi$  (eau dessablée pour tamis);

370 pi.lin. de conduite en acier et béton précontraint, C-301 (L), classe 18, joints à emboîtement avec garniture "O'Ring", 48"  $\phi$ , pour prise d'eau sur la plage et entre les postes de tamisage et de pompage;

35 pi.lin. de conduite en acier et béton précontraint, C-301 (L), classe 18, joints à emboîtement avec garniture "O'Ring", 30"  $\phi$ , pour le raccordement de la prise d'eau existante;

35 pi.lin. de conduite en acier et béton précontraint, C-301 (L), classe 18, joints à emboîtement avec garniture "O'Ring", 24"  $\phi$ , pour le raccordement de la prise d'eau existante;

Addition de trois (3) tamis rotatifs "Rexnord" de 5 pieds de largeur;

reconditionnement de deux (2) tamis rotatifs "Rexnord" de deux (2) pieds de largeur;

Section 3: Rue Plage Saint-Laurent et puits.

2105 pi.lin. de conduite d'aqueduc en acier et béton précontraint, C-501-72, classe 20, (Hyprocon), joints à emboîtement avec garniture "O'Ring", 36" ø;

50 pi.lin. de conduite d'aqueduc en acier et béton précontraint, C-501-72, classe 20 (Hyprocon), joints à emboîtement avec garniture "O'Ring", 30" ø;

3740 pi.lin. de conduite d'aqueduc en fonte ductile, classe 50, enduit intérieur en ciment, joints tyton, 8" ø;

100 pi.lin. de conduite d'aqueduc en fonte ductile, classe 50, enduit intérieur en ciment, joints tyton, 10" ø;

1060 pi.lin. de conduite d'aqueduc en fonte ductile, classe 50, enduit intérieur en ciment, joints tyton, 8" ø;

1884 pi.lin. de conduite de refoulement d'égout en fonte ductile, classe 50, enduit intérieur en ciment, joints tyton, 6" ø;

3175 pi.lin. de conduite d'égout en béton armé, classe III, (BNQ 2622-120), joints étanches, 12" ø;

Une station de pompage d'égout préfabriquée comprenant deux (2) pompes "Flygt", C.P. 3101 M.T., 600 volts, 3 phases, impulseur numéro 433. Egalement inclus un système de ventilation d'une capacité de 300 cfm, 110 volts;

Une chambre de vanne d'aqueduc, 30" ø, au chaînage 0 + 50;

Une chambre de vanne d'aqueduc, 36" Ø, au chaînage  
20 + 85;

Réhabilitation des puits numéros 3 et 4.

le tout tel que représenté aux plans numéros:

54387-00 à 54387-19	54387-P-0
54387-1-P à 54387-96-P	54387-1-U à 54387-17-U
54387-1A-P et 1B-P	54387-TE-12 à 54387-TE-15
54387-0-TE-1	54387-1-TE-2
54387-2-TE-3	54387-3-TE-4
54387-4-TE-5	54387-5-TE-6
54387-2-P-TE-7	54387-3-P-TE-8
54387-4-P-TE-9	54387-1-U-TE-10
54387-2-U-TE-11	AR-54387-0 et OA
ARG-54387-0 et OA	ARH-54387-0
E-54387-2 à E-54387-5	H-54387-1 à 54387-4

en date du mois de décembre 1974, des mois de janvier, mars, août, septembre, octobre et décembre 1975, des mois de janvier, mars, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1976, du mois de janvier 1977, préparés par Monsieur Bernard Grondin, ingénieur-conseil. Le coût des travaux est estimé comme suit:

Aqueduc:	\$9,828,000.00
Egout sanitaire:	\$ 133,000.00
Contingences & honoraires:	(inclus)
Total:	<hr/> \$9,961,000.00

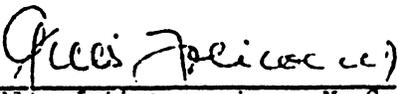
/c

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Services de  
protection de l'environnement,

  
Gilles Jolicoeur, ing., M. Sc.

c.c. Monsieur Bernard Grondin,  
ingénieur-conseil.



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune  
Direction régionale de Québec

## AUTORISATION DU MINISTRE

Le 17 décembre 1996

Monsieur ~~Gabriel Bélanger~~, ing. *M. Pouly*  
Ville de Sainte-Foy  
Case postale 218  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4E1

Monsieur,

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'autorise Monsieur Gabriel Bélanger à effectuer ou à faire effectuer pour le compte de la ville de Sainte-Foy, dans l'habitat du poisson du fleuve Saint-Laurent et dans l'aire de concentration des oiseaux aquatiques 02-03-0040, les activités suivantes, aux conditions ci-après mentionnées :

### Endroit de réalisation :

Dans le littoral du fleuve Saint-Laurent en bordure de la rue Plage Saint-Laurent dans un rayon d'un km du poste de pompage de la ville de Sainte-Foy.

### Description des activités autorisées :

Construction d'une nouvelle prise d'eau par la ville de Sainte-Foy sur le littoral du fleuve Saint-Laurent à Cap-Rouge.

### Conditions d'autorisation :

Dans l'habitat du poisson et dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques 02-03-0040 :

- avant le début des travaux, consulter la Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune (personne à contacter : Daniel Banville, 644-8844) afin de déterminer l'emplacement du chemin construit temporairement et menant au puits ;
- à la fin des travaux, remettre le lit du fleuve dans son état original tant au niveau du batardeau que du chemin d'accès ;

Charlesbourg, le 17 décembre 1996

**AUTORISATION**  
(article 32)

---

· Ville de Sainte-Foy  
1130, route de l'Église  
C.P. 218  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4E1

N/Réf. : 7311-03-01-23060-10  
1127499

Objet : Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le fleuve  
Saint-Laurent dans la ville de Cap-Rouge

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 19 février 1996, reçue le 22 février 1996 et complétée le 26 novembre 1996, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Aménager une nouvelle prise d'eau au site 9A sur le littoral du fleuve Saint-Laurent à 630 mètres de la station de pompage d'eau brute existante qui est localisée à l'intérieur des limites du cadastre de la paroisse de Saint-Félix-de-Cap-Rouge, dans la ville de Cap-Rouge, dans la Communauté urbaine de Québec. Cette nouvelle prise d'eau sera raccordée à la station de pompage par un tunnel.

AUTORISATION  
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7311-03-01-23060-10  
1127499

Le 17 décembre 1996

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plans intitulés : « Ville de Sainte-Foy, prise d'eau » signés et scellés par M. Harold Sohier, ing., de Sauger Groupe-conseil inc., comprenant feuillet 1 de 3 « Conduite d'adduction en tunnel » révisé le 26 avril 1996; feuillet 2 de 3 « Bathymétrie » révisé le 19 février 1996. feuillet 3 de 3 « Détails », daté du 19 février 1996 ;
- Demande de certificat d'autorisation pour construire une nouvelle prise d'eau brute au fleuve Saint-Laurent, datée du 19 février 1996, signée par M. Harold Sohier, ing., de la Firme Sauger, Groupe-conseil inc. ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 26 avril 1996 de Sauger Groupe-conseil inc., concernant des précisions sur le batardeau, la prise d'eau, les eaux d'infiltration et le puits no. 6 ;
- Résolution de conseil exécutif de la ville de Sainte-Foy, adoptée le 14 novembre 1994, portant le numéro CE-94-17542 mandatant la Firme Sauger Groupe-conseil inc. à présenter au MEF la demande de certificat d'autorisation ;
- Évaluation environnementale intitulée « Nouvelle prise d'eau brute - Ville de Sainte-Foy » préparée par Sauger Groupe-conseil inc., datée du 19 février 1996.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jacques Rivard  
Directeur régional de Québec

JR/DJT/r

